

RCS : BELFORT
Code greffe : 9001

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BELFORT atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 00209
Numéro SIREN : 883 605 750
Nom ou dénomination : 2J CONSTRUCTION

Ce dépôt a été enregistré le 18/08/2022 sous le numéro de dépôt 3299

État préparatoire au Bilan simplifié

État exprimé en €

		Du 01/01/2021 Au 31/12/2021				Du 01/04/2020 Au 31/12/2020	
ACTIF		Brut		Amortis. Provisions		Net	
						Net	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations - Fonds commercial incorporelles : - Autres	010		012			
		014	2 659,00	016	2 659,00	1 226,58	
	Immobilisations corporelles	028	120 886,37	030	23 586,70	97 299,67	
	Immobilisations financières (1)	040	10 832,48	042		10 832,48	
	Total I (5)	044	134 377,85	048	26 245,70	108 132,15	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	050	41 645,00	052		41 645,00
		Marchandises	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	- Clients et comptes rattachés	068	146 927,03	070		146 927,03	
	Créances (2) : - Autres (3)	072	233 926,61	074		233 926,61	
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	247 680,23	086		247 680,23	
	Charges constatées d'avance	092	29 849,01	094		29 849,01	
	Total II	096	700 027,88	098	0,00	700 027,88	
	Total général (I+II)	110	834 405,73	112	26 245,70	808 160,03	
PASSIF					01/01/2021 - 31/12/2021 Net	01/04/2020 - 31/12/2020 Net	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel			120		31 000,00	
	Écarts de réévaluation			124			
	Réserve légale			126		743,29	
	Réserves réglementées			130			
	Autres réserves			132			
	Report à nouveau			134			
	Résultat de l'exercice			136		73 124,84	
Provisions réglementées			140				
	Total I			142		104 868,13	
	Provisions pour risques et charges			Total II	154	0,00	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		73 989,10	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		145 389,24	
	Fournisseurs et comptes rattachés			166		296 508,28	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N		169	50 952,34	172		187 405,28
	Produits constatés d'avance			174			
	Total III			176		703 291,90	
	Total général (I+II+III)			180		808 160,03	
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

2J construction

Société par actions simplifiée au capital de 31 000 euros

Siège social :

7 rue des barres – 25200 GRAND CHARMONT

RCS BELFORT 883 605 750

RAPPORT SPECIAL VISE A L'ARTICLE L 225 – 197 - 4 DU CODE DE COMMERCE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Monsieur,

Votre président doit vous présenter un rapport établi conformément aux dispositions de l'article L 225-197-4 du code de commerce vous informant des opérations d'attributions d'actions gratuites.

Nous vous informons que la société n'a, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, et au cours des exercices antérieurs, consenti au profit de ses mandataires, aucune opération d'attribution d'actions gratuites.

Fait à Grand-Charmont
Le 24 juin 2022

Le Président
JOLICOR Julien



2J construction

Société par actions simplifiée au capital de 31 000 euros

Siège social :

7 rue des barres – 25200 GRAND CHARMONT

RCS BELFORT 883 605 750

RAPPORT SPECIAL VISE A L'ARTICLE L 225 – 184 DU CODE DE COMMERCE

Monsieur,

Votre président doit vous présenter un rapport établi conformément aux dispositions de l'article L 225-184 du code de commerce, vous informant sur les opérations d'options de souscription ou d'achat d'actions réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L 225-177 à L 225-186 du code de commerce.

Nous vous informons qu'aucune option de souscription ou d'achat d'action n'a été consentie aux mandataires sociaux.

Fait à Grand Charmont

Le 24 juin 2022

Le Président
JOLICOR Julien



2J construction

Société par actions simplifiée au capital de 31 000 euros

Siège social :

**7 rue des barres – 25200 GRAND CHARMONT
RCS BELFORT 883 605 750**

RAPPORT SPECIAL DU PRESIDENT SUR LES CONVENTIONS VISEES A L ARTICLE L.227-10 DU CODE DE COMMERCE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Madame, Monsieur,

En application de l'article L.227-10, alinéa 1 du Code de commerce, le Président d'une société par actions simplifiée doit présenter aux associés un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personnes interposées entre la société et son Président, l'un de ses dirigeants, l'un de ses associés disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou s'il s'agit d'une société associée, la société la contrôlant au sens de l'article L.233-3 dudit code.

Au titre de l'exercice écoulé aucune convention visée à cet article n'est intervenue.

Le Président
JOLICOR Julien



2J construction

Société par actions simplifiée au capital de 31 000 euros

Siège social :

7 rue des barres – 25200 GRAND CHARMONT

RCS BELFORT 883 605 750

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 24 JUIN 2022

Exercice clos le 31 décembre 2021

Monsieur,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2021 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2021, l'activité de la Société n'a pas été impactée par la crise sanitaire COVID 19. Dans le même temps, le chiffre d'affaires a continué de se développer ce qui a permis de générer un bénéfice.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2021, date de clôture de l'exercice, aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice en cours sont le développement de l'activité bardage étanchéité et de manière annexe la location du parc des engins.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le chiffre d'affaires s'est élevé à 1 491K € euros contre 95K € lors de l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 500K euros contre 42K euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 458K euros.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 1K euros contre 0 K euros pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 19K euros contre 7K euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 1 399K euros contre 90 K euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 1308K euros.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 92K euros contre 8K euros lors de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de 2K euros, le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 94 K euros contre 8K euros pour l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 53K euros contre un bénéfice de 8K euros au titre de l'exercice précédent, après prise en compte d'une fiscalité de 21K euros.

Au 31 décembre 2021, le total du bilan de la Société s'élevait à 808K euros contre 208K euros pour l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan et compte de résultat) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 73 124.84 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2021 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice : 73 124.84 euros

- Réserve légale pour 2 356.71 euros faisant ainsi passer les réserves légales de 743.29 euros à 3 100 euros

- Autres réserves pour 70 768.13 euros faisant ainsi passer le comptes autres réserves à 70 768.13 euros

Augmentation de capital :

Suite à l'affectation du résultat, nous vous proposons d'augmenter le capital à hauteur de 19 000 euros pour atteindre 50 000 euros par une incorporation de réserves.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social

Les capitaux propres sont supérieurs à la moitié du capital social.

Dépenses non déductibles :

Les dépenses non déductibles ont été réintégrées fiscalement (amortissement des véhicules de tourisme, amendes).

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous allons vous donner lecture du rapport spécial de votre Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre président, quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à GRAND CHARMONT

Le 24 juin 2022

Le Président
JOLICOR Julien



2J construction

Société par actions simplifiée au capital de 31 000 euros

Siège social :

**7 rue des barres – 25200 GRAND CHARMONT
RCS BELFORT 883 605 750**

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 24 juin 2022

L'an deux mille vingt,
Le vingt quatre juin 2022,
A 07 h 30,

Les associés de la société 2J Construction se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 7 Rue des Barres - 25200 GRAND CHARMONT, sur convocation faite dans les délais légaux à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur JOLICOR Julien, en sa qualité de Président de la Société.

Mademoiselle ROSE Christelle est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 250 actions sur les 250 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan et le compte de résultat, arrêtés au 31 décembre 2021,
- le rapport de gestion du président,
- le rapport spécial du Président sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2021 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Modification des statuts suite à l'augmentation de capital
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par le Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

af
22

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 73 124.84 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	73 124.84 euros
- Réserve légale pour 2 356.71 euros faisant ainsi passer les réserves légales de 743.29 euros à 3 100 euros	
- Autres réserves pour 70 768.13 euros faisant ainsi passer le comptes autres réserves à 70 768.13 euros	

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale décide de procéder à une augmentation de capital par incorporation de réserve pour un montant de 19 000 euros.

Le compte « Autres Réserves » passera de 70 768.13 euros à 51 768.13 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIEME RÉSOLUTION

Suite à l'augmentation du capital, il est décidé d'une modification statutaire concernant les articles suivants :

« Article 7 - APPORTS »

Au titre de la constitution de la société, il est apporté à la Société par, savoir :

- JOLICOR Julien	20 000 €
- ROSE Christelle	5 000 €
Total des apports en numéraire :	25 000- €
formant le capital social.	

Le capital sera débloqué sur appel de la gérance. »

» CF

« Article 8 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de 50 000 (**cinquante milles €**) correspondant au montant des apports en numéraire effectués par les associés.

Il est divisé en 250 actions de 200 euros chacune, numérotées de 1 à 250, souscrites et libérées en totalité, attribuées aux associés dans la proportion et en rémunération de leurs apports respectifs, savoir :

- JOLICOR Julien à concurrence de 200 actions numérotées de 1 à 200
- ROSE Christelle à concurrence de 50 actions numérotées de 201 à 250 »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
JOLICOR Julien



Le secrétaire
Christelle ROSE



2J construction

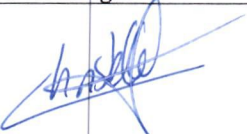

Société par actions simplifiée au capital de 31 000 euros

Siège social :

7 rue des barres – 25200 GRAND CHARMONT
RCS BELFORT 883 605 750

ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE EN DATE DU 24 JUIIN 2022 à 7h30

FEUILLE DE PRESENCE

Associés	Signature
Melle Christelle ROSE	
M JOLICOR Julien	

Certifiés sincères et véritable la présente feuille de présence

La gérance

